

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt huit février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

PRÉSENTS: MESDAMES MOUSSET, DENIS

MESSIEURS BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG (arrivé à 18h29).

ABSENTE EXCUSÉE : MME BARTHELEMY,

ABSENTE : MME BESSE,

M POLATOUCHE est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 5 - Qui ont pris part à la délibération : 5

Présents dans la salle : Mme DIXON-LARUE, M. ET MME HEMARD.

Le compte rendu du 7 février 2015 ayant été lu par tout le monde, il est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDE DE SUBVENTION MAISON VALENTIN – FSL 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Maison « Valentin » qui est actuellement occupée par des locataires est en mauvais état. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'entreprendre des travaux de rénovation du bâtiment et en priorité la salle de bain. Monsieur le Maire propose les devis de l'entreprise Jabron Energies 04200 Les Omergues d'un montant HT de 2 180,62€ (2 616,74€ TTC) pour la partie douche et VMC et l'entreprise Max Folcher pour un montant de 1 495,80€ TH (1 794,96€ TTC) pour les cloisons intérieures.

Le coût de ces travaux s'élève à 3.676,42 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Régional pour une subvention au titre FSL 2015 :

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Régional (80%).....2 941,14 €

Part Commune.....735,28 €

-----  
Total H.T. ....3 676,42 €

Monsieur Gérard HAKKENBERG est arrivé à 18h29.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **ACCEPTE** les devis proposés par les entreprises Jabron Energie -04200 Les Omergues et Max Folcher – 04200 Les Omergues pour la remise en état de la salle de bain.

**APPROUVE** le plan prévisionnel de financement. **SOLLICITE** le Conseil Régional au titre du FSL 2015 pour une subvention d'un montant de 2 941,14 €.

### VENTE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une annonce sur le bon coin avait été faite pour la vente d'une piscine (délibération 51/14 du 20 septembre 2014). Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M LAIR Michel – 50000 St LO veut acheter la piscine pour le montant de 350,00€. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **ACCEPTE** la vente de la piscine d'un montant de 350,00€ à M. LAIR Michel – 50000 St LO

### ENCAISSEMENTS LOCATIONS GÎTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il faut délibérer sur les tarifs qui ne correspondent pas aux tarifs des délibérations 57/14 et 58/14 : Gîte La Lure : Mme FELIX Valérie, acompte conservé du 14/02 après annulation, 16,00€. Gîte Le Jabron : M&Mme SORIN, du 24/04/15 au 01/05/2015 soit 7 nuits pour un montant de 331,00€. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité. **ACCEPTE** les montants à encaisser

### **ADHÉSION À L'OFFICE DU TOURISME DE SÉDERON**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à l'Office du tourisme de Séderon pour la publicité des Gîtes du Passavour. Le coût de l'adhésion est de 35,00€. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : **ACCEPTÉ** l'adhésion à l'office du tourisme de Séderon. **ACCEPTÉ** coût de l'adhésion à de 35,00€

Lors du conseil le coût de l'adhésion n'était pas certain il avait été estimé à environ 100,00€.

### **QUESTIONS DIVERSES**

La Séance est levée à 18h50.